

DEMARCHE STRATEGIQUE - PREMIERES INFORMATIONS

La DRFIP a réuni les organisations syndicales représentatives du département hier soir jeudi 11 juin afin de nous donner quelques éléments concernant la démarche stratégique. Depuis bien longtemps, les OS du département demandaient de l'information. Même si nous ne sommes pas pressés de voir se mettre en place des réformes destructrices, il nous paraît normal en tant que représentants du personnel de connaître les orientations.

A ce stade, le DRFIP nous a donné deux types d'informations se limitant à l'année 2016 :

- celle définitivement validée concernant la trésorerie de L'Isle en Dodon,
- celles qui sont en attente de confirmation définitive.

La Trésorerie de L'Isle en Dodon est annoncée comme étant supprimée en 2016 et son activité rapatriée sur Boulogne sur Gesse... Cette trésorerie était déjà fragilisée avec un seul agent affecté et était clairement dans le viseur depuis de nombreuses années. FO-DGFIP a combattu la démarche stratégique qui va à l'encontre d'un service public de proximité et du maillage territorial auquel nous sommes attachés. Nous avons ici la démonstration que cette réforme est destructrice des missions et à terme des emplois qui y sont attachés.

Concernant les informations que la DGFIP doit valider :

La Trésorerie de Castanet sera spécialisée en secteur public local. Le recouvrement doit être transféré au SIP de Toulouse Ranguel. 4 collègues travaillent sur cette mission mais nous n'avons pas eu de précision en la matière.

Les communes d'Aussonne et Seilh sont transférées de la trésorerie de Grenade vers celle de Blagnac. Les conséquences n'en ont pas été clairement annoncées...

Dans la deuxième moitié de l'année 2016, la mission enregistrement sera transférée vers les services publics fonciers (SPF3 et SPF Saint-Gaudens ou Muret).

Pour les transferts de compétences de trésoreries ou suppressions, une « concertation » avec les élus aura lieu.

A ce jour, il ne nous a pas été indiqué, et ce malgré nos demandes, de date de convocation d'un CTL sur la question. Bien évidemment, si la consultation des organisations représentatives est essentielle, nous ne nous rendrons à ce CTL que pour combattre cette remise en cause du service public de proximité. Cette réforme, même si sa mise en œuvre est soigneusement calculée, n'est dictée que par des motivations budgétaires. Ni l'utilisateur, ni les agents ne sont au cœur des préoccupations de la DGFIP qui a décidé de continuer à démolir l'existant pour satisfaire quelques-uns.

Décidément, nous n'avons toujours pas les mêmes notions que la DGFIP de ce que devrait être l'exemplarité !